

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 04 février 2021 -

Etaients présents :

M. BAILLON, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. GOURDON, Mme LUIJTEN, Mme LESPINET-NAJIB.

Etaients représentés :

M. CASENAVE, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme AUDEBERT, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU-PAOLETTI, Mme FRAISE, M. WEIDMANN.

Etaients invités :

Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h10.

Elle rappelle que cette CFVU extraordinaire a été convoquée afin d'aborder la question des conditions d'études des étudiants ainsi que deux points qui n'avaient pas pu être présentés lors de la CFVU précédente : le bilan des réorientations inter semestrielles et celui de la session d'examen du premier semestre.

A cet ordre du jour est ajouté le vote des modalités de mise en œuvre de la session du second semestre.

Nombre de membre présents	22
Nombre de membres représentés	9

I/ BILAN RÉORIENTATIONS PREMIER SEMESTRE

Mme Rahou rappelle que l'arrêté du 22 janvier 2014 dans son article 15 prévoit que tout étudiant peut se réorienter en cours de cycle et au plus tard à la fin du semestre 4 du cycle de licence.

A l'Université Bordeaux Montaigne, les réorientations en L1 sont ouvertes en interne et externe et en L2 uniquement en interne.

Bilan de la commission du 15/12/2020 :

Sur 197 demandes formulées, 154 demandes complètes ont été étudiées et 104 demandes ont reçu un avis favorable.

Formations principales dont émanent les étudiants :

- Droit : 13
- LLCER : 26 (6 Espagnol, 6 Arabe, 4 Anglais)
- LEA : 36 (8 Espagnol, 8 Chinois, 12 Japonais)
- Lettres : 8 (3 moderne, 2 classiques, 3 Babel)
- CPGE : 7

Principales formations demandées :

- Mention LLCER : 40 (+ 28 Anglais, 8 Espagnol)
- Mention LEA : 72 (+ 5 Allemand, 8 Arabe, 21 Coréen, 25 Espagnol, 6 Italien)

On observe, comme chaque année, une forte pression sur les mentions LLCER et LEA.

Les licences de langues chinoise et japonaise ne se sont pas inscrites dans le dispositif en raison du nombre de demande au regard des capacités d'accueil de ces formations, mais surtout en considération de la difficulté de démarrer ces langues au semestre 2.

L'ouverture de la licence Anglais/Coréen a provoqué une forte augmentation dans la mention. La licence Cinéma et audiovisuel a également suscité une forte demande.

Les demandes de réorientation externe notamment avec le droit sont en légère diminution cette année. Cela s'explique par une meilleure prise en charge des étudiants par la création de passerelles et des semestres rebonds au sein de ces formations.

Taux de réussite dans l'année d'études :

Taux de réussite pour 2018/2019 :

- L1 : 26%
- L2 : 73%

Taux de réussite pour 2019/2020 :

- L1 : 39.8%
- L2 : 90%

Le nombre de réorientés est en légère baisse par rapport à l'année 2019/2020. Ce phénomène peut s'expliquer par la légère augmentation du nombre d'annulations d'inscription.

Mme Mellac se félicite des taux de réussite en L2 qui montre l'intérêt de ce dispositif et l'importance de construire nos formations avec un socle commun afin de faciliter la réorientation des étudiants.

Elle pense que la diminution des réorientés issus de l'université de Bordeaux sera accentuée avec la mise en place de la nouvelle offre de formation qui est construite autour d'un bloc de compétences communes à toutes leurs formations.

II/ BILAN SESSION D'EXAMEN 1^{ÈRE} SESSION DU 1^{ER} SEMESTRE

Mme Miras signale que l'organisation de cette session d'examen à distance a impliqué une réorganisation complète de la manière de préparer et organiser cette session d'examen avec notamment une plus forte coordination avec le Pôle numérique de la DSIN.

Nombre d'épreuves organisées : 194 (246 en présentiel - janvier 2020. Hors Agen)

- 120 écrits courts
- 27 QCM
- 47 devoirs maison

Participation aux épreuves écrites : 76,55 % contre 81,56% en 2020.

Etudiants présents sur site :

- 9 étudiants en situation de handicap,
- 8 étudiants ayant réservé des postes de travail à l'espace numérique

Mme Mellac demande si le nombre de QCM lors de cette session a été plus important que lors d'une session en présentiel.

Mme Miras confirme l'augmentation.

Mme Mellac demande si des variations du taux présence entre les formations ou le niveau ont été observées.

Mme Miras signale que les étudiants de L1 sont moins assidus que ceux des autres niveaux mais qu'aucune variation d'une formation à une autre n'est constatée. Les chiffres sont similaires à ceux des années précédentes.

Mme Mellac se dit surprise du peu d'étudiants ayant réservé un poste au sein de l'espace numérique. Elle pense qu'il faudra augmenter la publicité sur ce dispositif. Elle remercie l'ensemble des services ayant participé à l'organisation de cette session à distance : les UFR, la DSIN et la Direction de la Scolarité et souligne que la cellule de veille mise en place a permis une résolution efficace des problèmes rencontrés.

M. Larré se félicite du taux de participation. Ce résultat doit nous éclairer dans le choix des modalités d'organisation de la session du semestre 2 notamment compte tenu de l'incertitude de la situation sanitaire.

Il pense qu'une organisation en présentiel n'aurait pas permis d'obtenir un taux de participation aussi élevé, cela ayant permis aux étudiants éloignés de participer.

Mme Miras remercie le bureau des examens et se félicite de la très bonne collaboration avec le pôle innovation numérique de la DSIN.

Mme Lebraud propose de fournir d'autres éléments d'analyse comparative concernant les taux de présence, les taux de réussite par niveaux, filières et régimes des étudiants après la publication des résultats du 1^{er} semestre.

III/ ORGANISATION DES ÉVALUATIONS DU 2ND SEMESTRE

Mme Mellac dit qu'il s'agit désormais de décider des modalités d'organisation des évaluations du 2nd semestre. Comme pour le premier semestre, l'élément crucial de décision doit être la garantie de pouvoir organiser les examens quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire.

Lors de la dernière CDUFRI, les directions d'UFR ont émis un avis favorable à l'organisation d'une session à distance. Elle dit également être partisane de cette organisation.

M. Arcelin signale un taux de participation et de réussite en hausse en master MEEF et un taux de décrochage en M1 MEEF moins important que les années précédentes.

Mme Mellac dit que l'impact de la crise sanitaire est différent selon le niveau d'études, les plus touchés étant les néo-entrants en L1.

M. Dagneau pense qu'il est important pour les étudiants d'être rassurés et d'avoir un cadre concernant les évaluations du second semestre dont les modalités ne dépendront pas des conditions de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales.

Il souhaite qu'un plan de communication concernant les espaces de travail disponibles en présentiel pour accueillir les étudiants rencontrant des problèmes de connexion ou de matériel soit mené.

Mme Sion-Jenkis se dit favorable à la mise en œuvre du « mode dégradé » aussi pour ce semestre et pense qu'il faut que la décision soit communiquée dans les meilleurs délais aux étudiants et aux équipes pédagogiques.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ La CFVU se prononce en faveur de la tenue à distance des examens de la première session du second semestre.

Mme Mellac rappelle que les MCC en mode confiné ont été adoptées par la CFVU. Cependant, pendant la session d'examen, il a été observé dans certaines formations la nécessité de préciser les modalités (QCM, devoir maison, rapport) voire une modification des MCC votées (sur justification). Les MCC modifiées seront votées lors de la CFVU du 25 février.

Mme Miras signale que le calendrier des épreuves écrites terminales publié reste inchangé. Elle souligne l'importance de bien identifier les épreuves organisées en contrôle continu de celles en contrôle terminal.

M. Valat dit que ce travail de réexamen des MCC doit être effectué pour le second semestre et la session 2.

Mme Mellac insiste sur la situation exceptionnelle qui nous permet de faire ces modifications.

M. Dagneau signale l'importance pour les étudiants d'avoir des informations claires sur les épreuves organisées en contrôle continu; celui-ci remplaçant assez souvent le contrôle terminal dans cette situation exceptionnelle.

Le temps de composition des épreuves est par exemple un élément très important et diffère souvent d'une UE à l'autre.

Mme Sion-Jenkis rappelle que les enseignants sont tenus d'annoncer aux étudiants les modalités d'examen en début de semestre. Toutefois, beaucoup de chargés de cours ignorent le mode de fonctionnement universitaire.

Elle propose d'inciter les responsables de formation à créer un récapitulatif par formation des modalités de contrôle continu envisagé et de le transmettre aux étudiants.

Elle souligne un durcissement du niveau des épreuves de contrôle continu en remplacement de celles auparavant organisées en contrôle terminal.

Sur le nombre d'épreuves organisées en contrôle continu, elle craint un embouteillage sur le calendrier de fin de semestre. Elle demande donc s'il est possible de faire dérogation à la règle des deux notes par UE dans le cadre du contrôle continu.

Mme Mellac pense que le problème n'est pas celui des 2 notes requises mais celui de l'organisation des devoirs en fin de semestre. Elle souligne l'importance d'organiser une première épreuve dans le courant du semestre afin de permettre aux étudiants de comprendre ce qui est attendu dans le cadre d'un deuxième devoir.

Mme Luijten pense qu'il serait vraiment important de préciser dans les MCC le temps de composition du contrôle continu. Elle évoque des problèmes de communication avec certains professeurs en dehors des cours. Ces questions sont sources de démotivation et de décrochage notamment en L1.

Elle souligne également l'importance d'avoir un feed-back de la première épreuve de contrôle continu afin de s'améliorer en vue du second.

Elle confirme avoir constaté également un durcissement de la notation dans certaines formations lors des évaluations à distance. Une partie des enseignants proposent des pratiques pédagogiques différentes ainsi que des réadaptations adaptées au distanciel. Cela rajoute une pression aux étudiants et contribue au mal-être étudiant.

Mme Mellac signale des témoignages fréquents en ce sens.

Mme Dirik évoque le problème de la multiplication des devoirs organisés dans le cadre du contrôle continu et souhaite que du temps soit laissé aux étudiants afin de prendre en compte les problèmes tant techniques que structurels rencontrés.

M. Baillon souhaite également intervenir sur les bonnes pratiques des enseignements et les problèmes d'adaptation des formats dans le passage du présentiel au distanciel.

Il pense qu'il serait une bonne chose de créer un vademecum des bonnes pratiques sans stigmatiser qui que ce soit.

Concernant les évaluations, bien que n'ayant pas d'a priori sur la fraude étudiante, il signale avoir dû renoncer à certains types d'épreuves notamment en traduction suite à une fraude massive constatée.

Mme Durrans confirme que les enseignants en traduction ont passé des heures à réfléchir à la façon d'adapter leurs évaluations.

Mme Ong Van Cung pense également qu'une souplesse est nécessaire dans certaines formations sur le temps et le nombre d'épreuves de contrôle continu. Le travail des étudiants est parfois rendu plus difficile par l'alourdissement de cette réglementation notamment dans le cadre de l'UE langue et des mineures. Elle souhaite que dans ce vademecum soit demandé aux collègues de limiter le nombre d'épreuves.

M. Larré signale la complexité de l'adaptation des enseignements dans certaines disciplines. La plupart des enseignants se sont adaptés et font preuve de bienveillance. Cependant, certains collègues pensent que la situation à distance implique forcément une charge supplémentaire de travail de la part des étudiants et il est important de diffuser un recueil des bonnes pratiques qui ne sont pas adoptés par tous.

Mme Mellac propose de fournir ces préconisations aux UFR.

IV/ CONCERTATION ÉTUDIANTE RELATIVE A LA VALIDATION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021

M. Dagneau s'excuse de ne pas avoir pu fournir le diaporama aux membres en raison du traitement tardif de l'enquête sur les conditions de vie et d'études pendant la période de fermeture de l'université. Cette enquête a vu jour suite à l'interpellation de nombreuses organisations syndicales enseignantes et étudiantes de la Présidence pour demander des aménagements quant aux conditions d'enseignement et d'examen du premier semestre. Parmi leurs revendications, la validation automatique du semestre a été demandée.

Pour répondre à cette demande, le Président a demandé au Vice-Président étudiant d'entamer un dialogue politique avec l'ensemble des organisations étudiantes élues et non élues de l'université.

Au cours des nombreux échanges, les organisations étudiantes se sont mises d'accord afin d'organiser une consultation étudiante qui servirait de base de réflexion pour l'ensemble de la communauté.

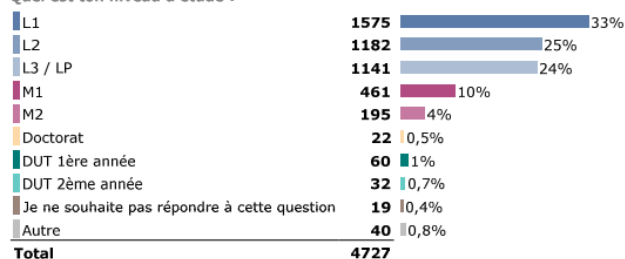
L'enquête a été diffusée à partir du 19 janvier 2021 sur la liste de diffusion « tous-étudiants » mais aussi sur les réseaux sociaux et sur l'ENT étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne. Elle a été clôturée le 2 février et a permis d'obtenir 4730 réponses au total.

Certaines questions étaient ouvertes de manière à permettre l'expression libre. Pour toutes les questions d'expression libre, la totalité des témoignages seront portés au dossier de synthèse transmis à l'ensemble de la communauté.

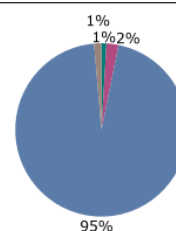
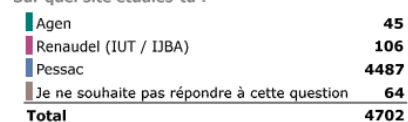
Il rappelle que cette initiative n'a pas vocation s'opposer à la souveraineté des jurys. Il s'agit plutôt de proposer des bonnes pratiques au regard des informations apportées par les étudiants au travers de ce questionnaire.

Informations générales :

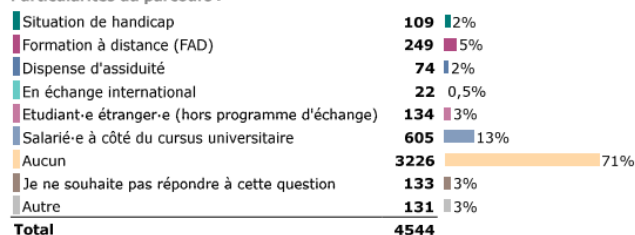
Quel est ton niveau d'étude ?



Sur quel site étudies-tu ?



Particularités du parcours :



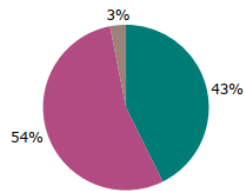
Il souligne la part importante de répondant parmi les étudiants de L2 et L3.

71% des étudiants disent n'avoir aucune particularité dans leur parcours. La majorité des étudiants ayant rencontrés des difficultés ne sont pas ceux qui ont une dispense d'assiduité ou un contrat de travail.

Conditions de vie au cours de la période de fermeture

A l'annonce de la fermeture de l'établissement, as-tu quitté ton logement pour te rapprocher de ta famille/conjoint-e/ami-e-s...

Oui	2004
Non	2548
Je ne souhaite pas répondre à cette question	144
Total	4696

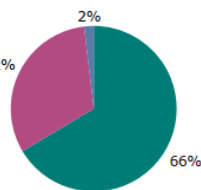


Dans quelles conditions étais-tu logé-e au cours du confinement ?

Seul-e dans un logement CROUS	402	9%
Seul-e dans un logement privé	840	18%
En colocation	649	14%
En famille sans personne à charge (membre de la famille fragile, enfants...)	2019	43%
En famille avec personnes à charge (membre de la famille fragile, enfants...)	630	13%
Sans logement fixe	47	1%
Je ne souhaite pas répondre à cette question	47	1%
Autre	88	2%
Total	4722	

As-tu rencontré des difficultés qui ont perturbé ton travail universitaire ?

Oui	3127	32%
Non	1490	
Je ne souhaite pas répondre à cette question	89	
Total	4706	



Le(s)quel(s) ?

Economiques	1180	38%
Logement	578	19%
Familiales	1357	44%
Médicales	898	29%
Je ne souhaite pas répondre à cette question	244	8%
Autre	800	26%
Total	3095	

Cette question pouvait donner lieu à des réponses multiples.

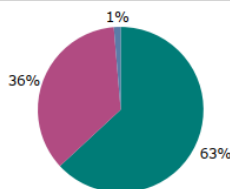
43% des étudiants ont été contraints de quitter leur logement étudiant. Le chiffre le plus inquiétant réside dans celui des étudiants sans logement fixe (47).

66% des étudiants estiment avoir connu des difficultés qui ont perturbé leur travail universitaire. Ces difficultés sont majoritairement familiales (44%) et économiques (38%). Dans la réponse autres, les étudiants ont majoritairement signalé des problèmes matériels et de réseau.

Conditions d'études

Avais-tu un espace de travail dédié dans lequel tu pouvais t'isoler pour te concentrer et travailler sereinement ?

Oui	2972
Non	1677
Je ne souhaite pas répondre à cette question	62
Total	4711

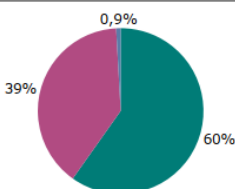


Indique la ou les situation(s) qui te concerne :

J'avais un job et je l'ai perdu	325	7%
Je dois effectuer plus d'heures pour m'en sortir	687	15%
J'ai des difficultés qui m'empêchent de m'alimenter correctement	408	9%
J'ai des difficultés à payer mon loyer	545	12%
J'ai perdu des aides (bourses, APL...)	225	5%
Aucune de ces situations	2673	60%
Je ne souhaite pas répondre à cette question	292	7%
Total	4469	

As-tu rencontré des problèmes techniques qui ont impactés ton travail ?

Oui	2819
Non	1854
Je ne souhaite pas répondre à cette question	41
Total	4714



Si 'Oui'

Quel(s) problème(s) ?

Réseau	2287	81%
Pas d'ordinateur	218	8%
Pas accessoires informatiques (caméra, micro, logiciels...)	558	20%
Dysfonctionnements récurrents des outils en ligne (zoom, e-campus...)	1512	54%
Je ne souhaite pas répondre à cette question	17	0,6%
Autre	149	5%
Total	2816	

36% des étudiants disent ne pas avoir d'espace de travail dédié.

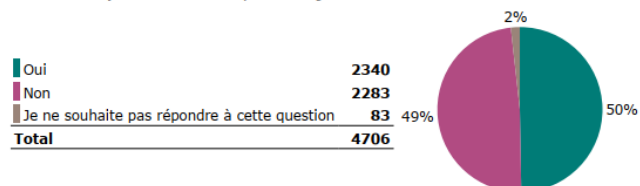
Parmi les situations rencontrées, 12% des étudiants déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer, 15% ont dû faire plus d'heures supplémentaires pour s'en sortir et 9% ont perdu leur emploi pendant la crise sanitaire.

9% déclarent également avoir des difficultés à s'alimenter correctement. Il rappelle qu'à l'Université Bordeaux Montaigne, 675 étudiants ont bénéficié du marché solidaire depuis sa mise en place.

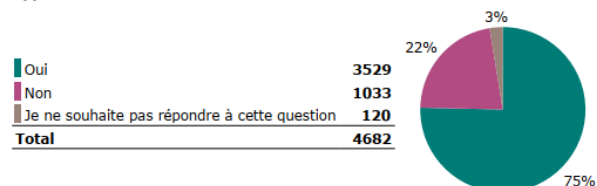
Parmi les difficultés techniques rencontrées par 60% des répondants, 81% concernent des problèmes de réseau.

Moral et ressenti

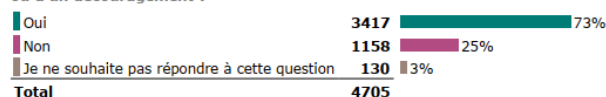
Au cours du premier semestre, as-tu déjà eu l'idée d'abandonner ton cursus ?



Appréhendes-tu fortement le second semestre ?

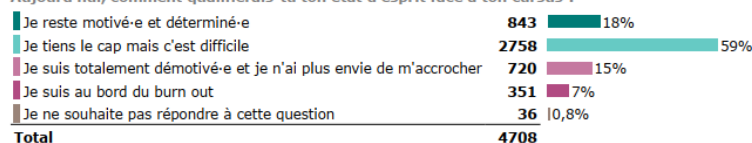


As-tu eu une interruption dans ton travail en raison d'un manque de moral ou d'un découragement ?



Si 'Oui' → Pendant combien de temps ?
Moyenne = 16 jours Médiane = 10 jours
Min = 1 jours Max = 365 jours

Aujourd'hui, comment qualifierais-tu ton état d'esprit face à ton cursus ?



Il faut souligner que la moitié des répondants ont envisagé d'abandonner leur cursus et 75% des étudiants appréhendent le second semestre.

73% des étudiants répondant ont déjà eu une interruption dans leur travail en raison d'un découragement avec une moyenne de 10 jours.

Parmi les méthodes pédagogiques, certaines ont influencé négativement le moral et/ou conditions d'études des étudiants :

- le manque de contact avec les enseignants ;
- des supports de cours et conditions d'examens inadaptés au distanciel (temps limité, manque d'adaptabilité...) ;
- charge de travail plus importante qu'en présentiel ;
- discours ou contraintes d'enseignants qui engendrent un stress important (discours sur la triche systématique, rendre la caméra obligatoire, évaluation de la participation orale sur Zoom...)

Certaines ont au contraire influencé positivement le moral et/ou conditions d'études des étudiants :

- la bienveillance de certains enseignants ;
- l'adaptation du temps de composition pour les devoirs afin d'anticiper les difficultés techniques éventuelles ;
- le développement de la solidarité entre étudiants (groupe de discussion, tutorat improvisé, recours aux travaux de groupe...) ;

- la mise en place de cours asynchrones (plus adaptés aux étudiants salariés et permettant de trouver son propre rythme de travail) ;
- la mise à disposition de supports multiples (PDF, cours enregistrés, temps d'échanges avec les enseignants)

Pratiques pédagogiques

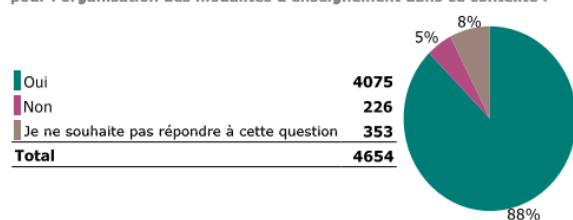
Que dirais-tu des conditions d'enseignement à distance imposées par la situation sanitaire ?

Elles m'ont permis d'avoir plus de temps pour travailler mes cours à mon rythme	1076	23%
Elles m'ont permis de réfléchir à mon projet d'études	576	12%
Elles m'ont permis de réaliser d'autres activités	691	15%
Elles m'ont rajouté une charge de travail supplémentaire	1781	38%
J'ai eu des difficultés à suivre correctement en visio	2442	52%
J'ai eu des difficultés à organiser mon travail	2151	46%
Elles ont eu un impact négatif sur la qualité d'apprentissage (plus difficile de mémoriser, de me concentrer, de progresser)	2853	60%
Elle n'ont pas eu d'impact particulier sur mes conditions de travail	116	2%
Je ne souhaite pas répondre à cette question	42	0,9%
Autre	128	3%
Total	4719	

60% des étudiants pensent que l'enseignement à distance a eu un impact négatif sur la qualité d'apprentissage. 52% des étudiants évoquent une charge de travail supplémentaire et 46% ont eu des difficultés à organiser leur travail.

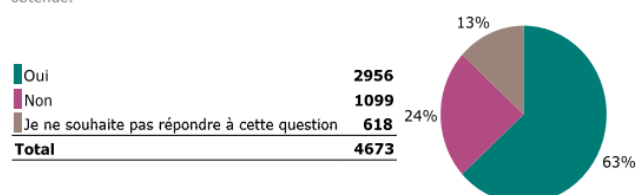
Aménagement des conditions de validation du semestre

Penses-tu que les étudiant·e·s devraient être davantage consulté·e·s pour l'organisation des modalités d'enseignement dans ce contexte ?



Serais-tu d'accord pour que la validation automatique du semestre soit revendiquée auprès des jurys de fin de semestre ?

Cela signifierait que tou·te·s les étudiant·e·s valident leur semestre, quelle que soit leur note: si j'ai moins de 10, je valide tout de même, et si j'ai plus de 10, je conserve la note obtenue.



Pour répondre à la demande des organisations syndicales étudiantes, il a été demandé aux étudiants s'ils souhaiteraient être davantage consultés pour l'organisation des modalités d'enseignement : 88 % répondent favorablement.

Sur la question de la validation automatique du semestre auprès des jurys, 63% souhaitent une note plancher de 10 pour tous.

Il faut toutefois noter que certaines personnes ont nuancé leur propos :

Pour	Contre
Conditions d'études et d'examens ne sont pas adaptées et défavorisent les étudiant.e.s les plus fragiles	Sentiment d'injustice pour celles et ceux qui se sont le plus investi.e.s : impression d'avoir « travaillé pour rien ».
C'est un moyen de compenser les difficultés techniques ou autres.	Dévalorisation du diplôme et moins d'attractivité sur le marché du travail
Oui, mais le faire au cas par cas : seulement pour les étudiant.e.s qui ont rencontré des difficultés au cours du semestre. Il est aussi possible de se fonder sur les notes des années précédentes pour voir si l'échec est un accident ou non.	Ce serait un frein à la détermination des étudiant.e.s pour le second semestre (puisque la validation peut être acquise sans s'investir outre mesure).

Quelques exemples de propositions d'aménagements :

- Neutralisation de l'UE stage en L3
- Aménager les méthodes pédagogiques :
 - Proposer des formats audio plus courts (20 min),
 - Enregistrer les cours sur Zoom et rendre disponibles les PDF ou diapo pour revoir ce qui n'a pas pu être pris en note,
 - Alléger le nombre d'heures de cours en synchrone et surtout le travail personnel
- Arrondir la moyenne au point supérieur pour faciliter la compensation au S2
- Favoriser le contrôle continu
- Le manque d'assiduité ne doit pas être pénalisé ni sur le plan pédagogique, ni sur le plan financier (CROUS)
- Proposer des remises à niveau par le biais de tuteurs ou de stages intensifs
- Suspendre les matières transversales pour se donner plus de temps pour le disciplinaire

Sur la question de l'assiduité, le Président s'est déjà prononcé pour signaler que le contrôle d'assiduité ne serait pas effectué cette année.

Extraits d'autres sentiments exprimés :

- Besoin de soutien psychologique renforcé : l'Espace Santé étudiants est saturé et n'a pas assez de personnel disponible pour répondre à la demande
- Réception de mails à des heures très tardives ou les week-ends et mails au dernier moment qui invitent à travailler la nuit
- Beaucoup plus de travail qu'en situation normale
- Conscience que l'université a mis beaucoup de choses en place afin d'aider les étudiants (beaucoup de remerciements).
- Beaucoup d'étudiants en situation de handicap se sont sentis abandonnés
- Mécontentement important des étudiants en FAD (manque d'informations et d'accompagnement)

Mme Mellac trouve les résultats de cette enquête très intéressants et pense que les points positifs et négatifs donnés par les étudiants peuvent nous aider à acquérir des bonnes pratiques pour le second semestre.

M. Baillon remercie du travail considérable mené dans le cadre de cette enquête. Il regrette que ce genre d'enquête ne soit pas fait plus régulièrement et pense que les problèmes mis en lumière ne sont pas nouveaux mais accentués par la crise actuelle.

Il s'agit de problèmes sur lesquels l'UBM a commencé à travailler notamment en ce qui concerne les conditions de travail, de logement et économique des étudiants au travers de la mise en place de la commission précarité.

Il y a urgence à prendre en considération certaines des demandes formulées par les étudiants sur lesquelles nous pouvons agir comme l'adaptation des dispositifs aux conditions réelles de travail et de vie des étudiants.

Il ne faudrait toutefois pas qu'une fois la crise passée, l'on pense que ces problèmes de fond n'existent plus. La précarité n'a pas été créée par la COVID et ces problèmes sont aggravés par la baisse de financements récurrente des services publics et la mise en place de la Loi Programmation de la Recherche.

M. Larré évoque un travail de fond engagé avec l'Espace Santé étudiants qui devrait obtenir l'ouverture prochaine d'un poste de psychologue supplémentaire. Un travail d'analyse sur le logement étudiant est également mené en collaboration avec les autres universités.

M. Hoyaux pense qu'il serait intéressant de soumettre les enseignants à cette même enquête qui connaissent des conditions de travail et de vie identiques.

Il évoque le paradoxe d'une demande collective qui appelle à gérer les singularités des situations lors des jurys de fin de semestre et pense que les jurys ont toujours été à l'écoute des situations particulières des étudiants.

Il rejoint M. Baillon sur les problèmes structurels de la condition étudiante qui dépassent le pouvoir d'action de l'université.

M. Larré signale qu'une enquête sur les personnels a été menée en fin d'année universitaire 2019/2020 et a permis de repenser l'accès au télétravail.

Si l'on ne peut pas résoudre les problèmes structurels, il nous appartient de faire ce que l'on peut pour aider les étudiants même si l'on sait que cela est insuffisant.

Il souhaite que les enseignants à la lecture de cette enquête puissent modifier leurs pratiques d'enseignement auprès des étudiants.

Mme Bernus dit que ce questionnaire vise à montrer la situation de détresse et de mal-être étudiant révélés suite à de dramatiques tentatives de suicide.

M. Dagneau pense qu'il est important de mettre en commun les difficultés rencontrées par l'ensemble de la communauté et qu'il serait intéressant de partager l'enquête des personnels afin de mettre en lumière les difficultés de chacun.

Mme Ong Van Cung remercie M. Dagneau et les collègues pour ce travail précieux et pense qu'il faut envisager cette enquête de manière comparative afin de comprendre ces données sur la durée. Notre approche ne peut pas être strictement socialisante ou psychologisante et la santé étudiante doit être un des objectifs premiers de l'établissement.

Elle reste toutefois sceptique sur les propositions faites au sortir de cette enquête. Il n'y a pas de solution parfaite à la situation mais il est important de faire confiance aux enseignants pour tester de nouvelles pratiques pédagogiques et aider les étudiants.

M. Dagneau dit qu'il ne faut pas surinterpréter cette démarche. La liberté pédagogique doit être préservée et les jurys rester souverains. Il souligne que les propositions émanant de l'enquête sont des suggestions faites par des étudiants.

Mme Bernus explique que suite aux résultats de cette enquête, les organisations étudiantes demandent un aménagement des modalités d'enseignements et d'examens du second semestre ainsi que des conditions de validation de l'année universitaire 2020-2021. Elles appellent donc les enseignants et particulièrement les jurys à prendre en compte les difficultés exprimées dans l'enquête et en conséquence à permettre à toutes et tous de valider son année indépendamment des notes obtenues : quelles que soient les notes obtenues au premier semestre, elles doivent être compensées au second semestre de manière à valider automatiquement l'année, pour refuser la sélection sociale.

Les organisations étudiantes encouragent également l'adoption de certaines propositions d'aménagements qui ressortent de l'enquête parmi lesquelles la neutralisation de l'UE Stage en L3 et la suspension de la remontée des absences aux CROUS pouvant entraîner le remboursement des bourses semblent être prioritaires.

L'Université Bordeaux Montaigne doit refuser d'appliquer la sélection sociale mise en œuvre par la politique d'austérité et les réformes du gouvernement renforcée par la crise sanitaire.

Mme Sion-Jenkis demande si ce texte sera soumis au vote de la CFVU. Elle signale son souhait de voter contre cette motion ne partageant pas la conclusion d'attribution d'une note plancher de 10 pour tous. Cette position dévalorise le travail et les efforts d'aménagement des enseignements et des examens,

va à l'encontre de la souveraineté des jurys et décrédibilise les diplômes nationaux auxquels nous sommes très attachés.

Mme Mellac dit que la CFVU ne peut pas approuver la motion telle qu'elle est présentée notamment en raison de certaines formulations et demande un positionnement de la CFVU. Elle est également d'accord pour dire que la validation automatique n'est ni souhaitable ni faisable.

M. Larré rappelle que les jurys sont souverains. Les organisations étudiantes ont formulé ce texte de sorte à porter une attention particulière à la situation des étudiants. Cette motion est portée par les étudiants et il souhaite l'adoption d'une motion portée par la CFVU afin d'encourager les collègues à prendre en compte les difficultés mises en exergue dans le cadre de cette enquête. Il signale l'adoption à l'unanimité par le CA du 22 janvier de la motion *Pour rouvrir les universités, il faut des moyens !*

Mme Sion-Jenkis dit pouvoir souscrire au texte si le paragraphe sur la validation automatique est supprimé.

Mme Bernus pense que supprimer ce paragraphe ôte toute l'idée portée par les organisations étudiantes. Au regard des résultats de l'enquête, il n'est pas possible dans cette année particulière de ne pas avoir de mesures exceptionnelles.

M. Dagneau évoque l'importance d'un positionnement de la CFVU sur certaines propositions émanant de l'enquête. Il rappelle que la motion n'a pas valeur de cadrage et que la validation sera laissée à l'appréciation des jurys. Il demande s'il n'est donc pas possible de laisser ce paragraphe sur la revendication étudiante de la validation de l'année.

M. Larré rappelle que la jurisprudence rend irrecevable la validation automatique de l'année. Il est important de valoriser l'expression du ressenti des étudiant. L'ensemble de la communauté doit connaître cette parole et la CFVU doit en appuyer la diffusion.

Mme Bernus demande si cette motion sera rendue publique par l'Université.

M. Larré propose de diffuser à l'ensemble de la communauté et sur le site institutionnel de l'Université, les résultats de l'enquête et les motions portées par les organisations étudiantes et la CFVU.

Après discussion, les conseillers, membres de la CFVU qui rappellent la souveraineté des jurys, souhaitent porter à la connaissance de tous les collègues, les difficultés croissantes des étudiantes et les risques élevés de décrochage. Pour cela, ils appuient la diffusion de la motion portée par les organisations étudiantes et se joignent à elle afin d'appeler leurs collègues à tenir compte des difficultés multiples des étudiants par tous les moyens à leur disposition, notamment :

- En participant largement aux jurys afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de prise en compte des difficultés individuelles des étudiants ;
- En adaptant leurs évaluations aux conditions dégradées de travail de nombreux étudiants, notamment en réduisant la quantité de travail attendue et en allongeant le temps de réalisation ;
- En ne pénalisant par les absences des étudiants lors des enseignements (ce qui est contraire au règlement des études en toute période) et en mettant en œuvre, lorsque cela est possible, des évaluations alternatives permettant de compenser leurs absences pendant les devoirs.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	28
Abstention :	2

➡ ***La CFVU approuve la motion portée par la CFVU appuyant la diffusion de l'enquête sur les conditions de vie et d'études durant le 1^{er} semestre et le texte proposé par les organisations étudiantes.***

V/ QUESTIONS DIVERSES

M. Valat signale qu'une convocation pour le bureau de la CFVU du 2 mars a été envoyée aux membres. L'ordre du jour sera consacré au calendrier universitaire qui sera soumis au vote de la CFVU du 18 mars.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H15.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE